

Paris, le 11/9/2017

Objet : obligation de déclaration  
et de paiement informatiques

CONTRIBUABLES ASSOCIES  
42, rue des Jeûneurs  
75002 PARIS

Monsieur, Madame, chers sociétaires,

J'éprouve une sourde colère quand je vois que les services fiscaux tendent à nous faire faire nos déclarations et le règlement de nos impôts par internet, le chèque étant de moins en moins admis.

Je ne dispose pas d'un ordinateur et je ne tiens pas à aller chez un voisin pour faire ma déclaration de revenus qui a un caractère confidentiel. Pour le paiement des impôts, c'est la même chose.

Je sais bien que la généralisation du numérique est la norme avec ses avantages (notamment l'instantanéité) et ses inconvénients (EXTREME COMPLICATION et sécurité douteuse) et que s'y opposer pourrait s'apparenter à un combat d'arrière-garde, mais il n'en demeure pas moins que cette contrainte assortie de la menace de sanctions est très choquante et certainement contraire aux droits de l'homme dont ceux qui nous gouvernent ne cessent de nous en rebattre les oreilles.

D'autant plus que, sur le plan moral, cette contrainte met au rencard et dévalorise d'une manière humiliante ceux qui ne pratiquent pas cette technique même si dans leur vie active ils ont exercé des professions de haut niveau.

Je pense qu'une mesure équitable serait de permettre au moins à toute personne ayant passé 70 ans, à défaut de l'ensemble des contribuables, d'être dispensée du net et puisse continuer à déclarer et payer papier, car manifestement ce genre de personne ne possède pas ou pas suffisamment la technique du net.

Beaucoup de contribuables avancés en âge disposent de revenus et de biens importants et se voient bien mal traités malgré leur contribution élevée au financement de l'Etat.

Voyez ce qui est possible au niveau de notre association, car je sais que la tâche n'est pas facile.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à mes sentiments distingués.

